



PROTOCOLE RELATIF AUX MESURES D'HYGIENE GENERALE ET MESURES D'HYGIENE RENFORCEES A PRENDRE EN CAS DE MALADIE CONTAGIEUSE OU D'EPIDEMIE, OU TOUTE AUTRE SITUATION DANGEUREUSE POUR LA SANTE

ANNEXE 2

PREAMBULE

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses car elle permet de lutter contre les sources de contamination et de réduire leur transmission.

Il existe deux types de mesures à appliquer ; les mesures d'hygiène préventive quotidiennes et les mesures d'hygiène renforcées en cas de maladies infectieuses.

LES MESURES D'HYGIENE PREVENTIVES AU QUOTIDIEN

Le nettoyage quotidien des locaux est assuré par deux agents techniques.

Les règles d'hygiène concernent les locaux, le matériel, le linge, l'alimentation et l'hygiène individuelle en utilisant correctement des produits adaptés.

Elles doivent être régulièrement rappelées au personnel de la structure qui doivent les tracer (feuilles de traçabilité) et les conserver.

Les produits de nettoyage doivent être adaptés à la nature des surfaces et objets, ils répondent aux normes exigées et doivent être respectueux de l'environnement et de la santé du public accueilli.

1) L'hygiène des locaux

- Nettoyer quotidiennement les surfaces lavables sans oublier les robinets, les poignées de portes, les tapis de sol, ... Certaines surfaces seront à nettoyer plusieurs fois par jour en fonction des salissures comme les tables, chaises des repas ainsi que le sol.
- Le port des sur-chaussures est obligatoire pour toutes les personnes qui entrent dans la structure, celles-ci, lavables, sont à disposition dans le hall d'entrée, une paire par familles, elles sont lavées en fin de semaine. D'autres paires sont à disposition pour les « autres visiteurs » : intervenants, personnel municipal, ... une poubelle sert à les y déposer après usage. Les enfants doivent être déchaussés.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon.
- Ne pas surchauffer les locaux : température idéale aux alentours de 19-20°C.
- Aérer au moins trois fois par jour pendant 10 minutes, les pièces accueillant les enfants.
- Vider les poubelles quotidiennement.

2) L'hygiène du matériel

- Nettoyer chaque jour le matériel utilisé

- ✚ Jouets
- ✚ Salle de change (surfaces, poubelles, pots et WC)
- ✚ Espace préparation biberon
- ✚ Tapis de sol
- ✚ Le mobilier en contact quotidien avec les enfants
- ✚ Désinfection des poignées de portes intérieures et extérieures
- ✚ Vider et nettoyer les poubelles

3) **L'hygiène du linge**

- Le linge est changé régulièrement en fonction du protocole établi par la structure : Les bavoirs sont changés après chaque utilisation, les serviettes individuelles des enfants tous les jours (sauf si elles sont souillées dans la journée), les draps et gigoteuses sont lavés 1 semaine sur 2.
- Lavage du linge :
 - ✚ Gants, serviettes, bavoirs : Lavage à 60°C
 - ✚ Draps : lavage à 60°C
 - ✚ Le linge est changé chaque fois que nécessaire.
 - ✚ Respecter le circuit linge sale et linge propre.

4) **L'hygiène alimentaire**

- Il est indispensable d'appliquer scrupuleusement les règles d'hygiène alimentaire dans la préparation et la distribution des repas (arrêté du 29/09/1997).
- La maîtrise de la qualité passe par la mise en place de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point)
- Il faut relever la température des réfrigérateurs 2 fois par jour, il faut respecter la température des repas en sortie du four et aux services, respecter les normes de conservation, les DDM et DLC.

5) **L'hygiène individuelle du personnel et des enfants**

- L'hygiène des mains pour le personnel : il doit être répété aussi souvent que nécessaire dans la journée et particulièrement :
 - ✚ A la prise de poste
 - ✚ Avant tout contact avec les aliments
 - ✚ Avant chaque repas
 - ✚ Avant et après chaque change
 - ✚ Après être allé aux toilettes ou avoir accompagné un enfant aux toilettes
 - ✚ Après chaque contact avec un produit corporel (selles, écoulement nasal, urines, ...)
 - ✚ Après s'être mouché, avoir éternué ou toussé

Le process de lavage des mains est affiché dans toutes les pièces avec un point d'eau.

- Le lavage des mains pour les enfants se fait uniquement à l'eau et au savon doux (G.H.A formellement interdit) :
 - ✚ Avant chaque repas
 - ✚ Après être allé aux toilettes
 - ✚ Après avoir manipulé des objets possiblement souillés (terre, ...)
- Hygiène vestimentaire du personnel

Il est important de porter des vêtements changés quotidiennement ainsi que des chaussures propres et spécifiques au lieu de travail

LES MESURES D'HYGIENE RENFORCES

En cas de maladie contagieuse identifiée dans la collectivité, les mesures d'hygiène courantes doivent être vérifiées et maintenues et des mesures d'hygiène renforcées doivent également être appliquées pour minimiser le risque de développement d'une épidémie voire de l'endiguer. Ces mesures renforcées varient selon le mode de transmission et le germe en cause, elles sont ponctuelles et limitées dans le temps.

Les produits de nettoyage doivent être adaptés à la nature des surfaces et objets, ils répondent aux normes exigées pour les produits détergents- désinfectants (bactéricide, fongicide et virucide) et doivent être respectueux de l'environnement et de la santé du public accueilli.

1) **Contamination par les selles**

- Lavage soigneux des mains (savon) particulièrement après avoir été aux toilettes, après avoir changé un enfant, avant la préparation des biberons et avant de donner le repas des enfants.
- Un lavage de main efficace est le moyen essentiel dans la prévention de transmission de l'infection.
- Manipuler tout objet ou matériel souillé par des selles avec des gants jetables à usage unique, les gants de toilettes et le linge seront placés dans des sacs fermés afin de les laver en machine.
- Utiliser une poubelle munie d'un couvercle actionné par une pédale.
- Le matelas de change ou le lit souillé seront soigneusement nettoyés et désinfectés.
- Aérer régulièrement les pièces accueillant les enfants.

2) **Contamination par des sécrétions respiratoires et oro-pharyngées**

- Se couvrir la bouche et le nez en cas de toux, d'éternuement, utiliser des mouchoirs à usage unique, jets dans une poubelle.
- Les personnes enrhumées ou qui toussent doivent porter un masque chirurgical lors de tout contact rapproché avec un enfant ou un adulte.
- Se laver minutieusement les mains après avoir toussé, éternué ou s'être mouché ou après avoir mouché un enfant.
- Laver les surfaces, jouets et autres objets présents dans les lieux fréquentés par l'enfant malade

3) **Contamination à partir de lésions cutanées ou cutanéomuqueuses**

- Se laver les mains minutieusement
- Utiliser des gants jetables à usage unique pour effectuer les soins d'une lésion cutanée. Les gants doivent être retirés et jetés avant de toucher tout autre objet. Un lavage des mains juste après le soin et le retrait des gants est requis.
- La lésion cutanée doit être protégée par un pansement si nécessaire.
- En cas de conjonctivite se laver les mains avant et après chaque soin.
- En cas d'infection du cuir chevelu (teigne, poux impétigo, ...), laver quotidiennement les têtes d'enfants et les objets utilisés pour coiffer l'enfant (peigne, brosse) avec un produit adapté.

4) **Contamination par du sang ou d'autres liquides biologiques infectés**

- En cas de plaie, lors des soins dispensés, se laver les mains et porter des gants jetables à usage unique.

- Désinfecter les surfaces souillées
- En cas de contact avec la peau, nettoyer immédiatement à l'eau et au savon, rincer puis désinfecter si la peau est lésée et consulter un médecin
- En cas de contact avec une muqueuse, rincer abondamment avec du serum physiologique ou à l'eau et aller consulter un médecin.

Réalisé par I.lutic le 26/02/2024